



## COMMUNE D'ANDRES

# Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 07 février 2024

L'an deux mil vingt- quatre, le 07 février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> février 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, QUENETTE Palmire, RÉNIER Stéphane, TURPIN Allan, VANHAECKE Mathilde. (14/19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir :** HÉNAULT Ludivine (pouvoir à TURPIN Allan), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à DUNE Nathalie), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane), REYNOUDT Marie (pouvoir à VANHAECKE Mathilde), VALENTIN Anthony (pouvoir à BRIEZ Patrick). (05/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir :** (00/19)

**Secrétaire de séance :** FONTAINE Joël

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** GUÉGAN Dorothée

### Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux du 26 septembre 2023 et du 21 novembre 2023
- 2) Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (délibération)
- 3) Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » sur proposition de l'État pour les communes touchées par les inondations (délibération)
- 4) Attribution des marchés pour le bardage extérieur et les panneaux photovoltaïques dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes (délibérations)
- 5) Point modifié (cf. Préambule) Reconstruction de la salle des fêtes : demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France (FAPL) et Modification du plan de financement concernant le Fonds vert (délibérations)
- 6) Délibération pour l'approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours de la part de la CCPO dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes (délibération)
- 7) Point sur les inondations : démarches engagées, travaux à réaliser contre les inondations, travaux à réaliser suite aux inondations (éventuelle délibération)
- 8) Délibération pour une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau dans le cadre de la réalisation d'une étude du schéma pluvial (délibération)
- 9) Proposition de validation du Plan Communal de Sauvegarde (délibération)
- 10) Présentation de l'état des comptes au 31 décembre 2023
- 11) Délibération actant les dépenses autorisées au compte 6232 – fêtes cérémonies (délibération)
- 12) Étude de demandes de subventions exceptionnelles (délibérations)

- 13) Étude d'une demande de subvention exceptionnelle concernant l'achat de matériel pour l'AS Andres (délibération)
- 14) Point sur le dossier de proposition de préemption de la boulangerie communale
- 15) Communiqué du Maire
- 16) Questions diverses

## Préambule

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point urgent (cf. point 5 de l'ordre du jour modifié ci-dessus) :

- Proposition de révision du plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention « fonds vert » dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes (délibération)

A l'unanimité, l'ajout de ce point est accordé.

### 1) Approbation des procès-verbaux du 26 septembre 2023 et du 21 novembre 2023

#### Délibération afférente : néant

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 26 septembre 2023. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 17 voix POUR et 02 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023.

Abstentions de : FONTAINE Joël et GLORIAN Christiane.

- Concernant le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 21 novembre 2023, Madame Christiane GLORIAN demande à modifier comme suit une phrase de la page 11 : « Elle se dit peu favorable pour donner à nouveau une tranche de terre au bout de son terrain » et d'enlever la fin de cette même phrase concernant la mitoyenneté.

Monsieur Guy CANELLE, secrétaire lors de la séance du 21 novembre 2023, accepte cette demande de modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** avec 18 voix POUR et 01 ABSTENTION le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023.

Abstention de : TURPIN Allan.

### 2) Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

#### Délibération afférente : DEL28-2024 (délibération à revoir lors de la prochaine réunion)

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du RIFSEEP, il souhaiterait octroyer une prime à Madame Fanny TYTECA qui exerce actuellement les fonctions de directrice de l'ACM sans pour autant encore avoir son BAFD. Il souligne qu'elle n'a donc pas le revenu en conséquence et cette démarche ferait en sorte qu'elle ait un complément de salaire le temps qu'elle puisse obtenir son BAFD. Ensuite cette prime serait retirée.

Monsieur Le Maire propose que cette prime soit versée à un rythme biannuel.

Monsieur Le Maire dit que pour attribuer cette prime, il faut d'abord prendre une délibération pour la

répartition de cette prime sur l'ensemble des agents. Il propose de tout miser sur l'agent territorial d'animation.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande combien il manque sur le salaire de Madame Fanny TYTECA. Monsieur Le Maire répond ne pas savoir exactement, environ 100 euros par mois. Il rappelle qu'elle dirige l'accueil de loisirs et qu'elle est référente au sein de l'école, de la restauration scolaire.

Monsieur Le Maire précise que cette proposition a été rejetée par la commission syndicale du CDG 62 mais approuvée par le corps des élus. Le corps syndical souhaitait mettre 100% pour toutes les catégories. Monsieur Le Maire souligne que la proposition a été présentée deux fois, et que les deux fois, la réponse a été la même. Il rappelle que l'avis du CDG 62 n'est que consultatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition.

### **3) Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » sur proposition de l'État pour les communes touchées par les inondations**

#### **Délibération afférente : DEL 13-2024**

Monsieur Le Maire explique que suite à l'obtention de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la Municipalité a pu bénéficier de la possibilité de recruter un contrat PEC de 30h00/semaine au service technique, pour une durée de 6 mois. Ce contrat aidé sera pris en charge à hauteur de 80% par l'État.

Monsieur Le Maire précise qu'il faut que la personne recrutée réponde à des critères spécifiques et ajoute que l'embauche est cadrée par France Travail. Il explique avoir reçu plusieurs curriculum-vitae et avoir retenu celui de Monsieur Mickaël DURIEZ.

Monsieur Le Maire souligne qu'il s'agit du frère de Madame Myriam MATRINGHEN mais qu'elle n'était pas au courant de cette démarche. Le profil de Monsieur Mickaël DURIEZ a été retenu par rapport à ses compétences (grue, maçonnerie...).

Monsieur Le Maire précise que cette personne a déjà intégré l'équipe technique et que tout se passe très bien. Monsieur Patrick BRIEZ confirme ces propos et ajoute que Monsieur Mickaël DURIEZ est autonome.

Madame Nathalie DUNE demande si le contrat sera renouvelable. Monsieur Le Maire répond négativement.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande s'il y a une possibilité d'embauche ensuite. Monsieur Le Maire répond que tout dépendra de la masse salariale.

Madame Christiane GLORIAN demande si cette personne est andrésienne. Monsieur Le Maire lui répond négativement, il est de Guînes.

Monsieur Christian LAPORTE demande si Monsieur Bertrand CAUCHOIS est revenu. Monsieur Le Maire répond qu'il est toujours en arrêt de travail et qu'il doit se faire opérer le 10 avril 2024. Il ajoute que si Monsieur Bertrand CAUCHOIS réintègre son poste, il aura sûrement des restrictions importantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Le Maire précise que concernant l'autre personne en contrat PEC au service technique, il a fait évoluer le contrat de 25h00 à 35h00 pour compenser l'absence de Monsieur Bertrand CAUCHOIS.

### **4) Attribution des marchés pour le bardage extérieur et les panneaux photovoltaïques dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes**

## **Délibérations afférentes : DEL 14-2024 & DEL 15-2024**

Monsieur Le Maire explique que suite au Conseil municipal du 10 janvier 2024, dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes, il est encore nécessaire d'attribuer le lot 2b (bardage) et le lot 10 (panneaux photovoltaïques).

Monsieur Le Maire rappelle que Madame Mathilde VANHAECKE avait fait la demande de savoir si pour la pose des panneaux photovoltaïques, il était nécessaire de modifier la puissance du transfo. Il précise que la réponse est non. Il sera seulement peut-être nécessaire de modifier le disjoncteur.

Par contre, Monsieur Le Maire souligne qu'il sera nécessaire pour la commune de créer une société (entité juridique) pour pouvoir revendre son électricité à elle-même. Il précise avoir eu cette information par ENEDIS.

Monsieur Le Maire précise que la consommation de l'énergie se fera en temps réel et que la partie d'électricité qui ne sera pas consommée sera revendue à un prix dérisoire. Il souligne qu'il s'agit d'autoconsommation sur un rayon de 2 kilomètres.

Madame Mathilde VANHAECKE demande si pour la revente, il y aura un contrat et si oui sur combien de temps. Monsieur Le Maire répond que tout sera fait avec ENEDIS et qu'il faudra négocier à ce moment-là. Il précise que comme on part sur de l'autoconsommation, la part revendue sera marginale.

Monsieur Cédric LEBAS demande s'il y aura du stockage d'électricité. Monsieur Le Maire répond négativement.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si des batteries sont prévues. Monsieur Le Maire lui répond que non car les batteries ont une durée de vie.

Madame Christiane GLORIAN demande comment ça se passe pour la production d'énergie s'il n'y a pas de soleil. Monsieur Stéphane RÉNIER lui répond que ça n'a rien à voir car cela fonctionne grâce à la lumière du jour.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'autoconsommation avec un relais automatique sur le compteur ENEDIS pour la salle des fêtes. Pour les autres bâtiments, il s'agit d'une déduction directement sur la facture.

Monsieur Le Maire rappelle que pour le chauffage de la salle des fêtes, il va s'agir d'une pompe à chaleur électrique, d'où l'intérêt d'installer les panneaux photovoltaïques.

Concernant le bardage, Monsieur Le Maire explique que si la Municipalité fait le choix d'un bardage en composit imitation bois, la plus-value s'élèvera au maximum à 20 000 euros. Il souligne qu'il ne souhaite pas relancer les consultations et propose donc de le passer comme initialement prévu et ensuite de faire un avenant. Lors du passage en réunion de conseil municipal de cet avenant, Monsieur Le Maire demandera au cabinet 2AI de refaire une proposition graphique incluant une partie bois synthétique et une partie plaques de couleur, afin de créer des reliefs.

**Concernant le lot 10 (panneaux solaires),** Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **WATELEC** (50 rue Marcel Dassault – 62100 CALAIS) pour la somme totale de **38 842.54 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision du maître d'œuvre.

**Concernant le lot 2b (bardage),** Monsieur Le Maire propose de suivre l'avis du maître d'œuvre, à savoir d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise **ISOBACACIER** (2952 route Nationale – 59830 BACHY) pour la somme totale de **82 548.00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision du maître d'œuvre.

Monsieur Le Maire explique que concernant le déplacement du poteau, il a fait appel à ENEDIS. Ils vont regarder car il faut remonter de la première maison à côté de la salle de sport jusqu'après le café. Pour toute la partie longeant les bâtiments communaux, il n'y aurait pas de problème ; par contre il y a une partie qui part sur la rue du pont et là ça imposerait notamment une traversée de route. ENEDIS va établir le chiffrage. Monsieur Le Maire leur a dit que sa priorité allait au moins du poteau du parking jusqu'au café afin de retirer le poteau de la salle des fêtes. Sachant que si l'opération est réalisable, elle se fera pendant les travaux de reconstruction.

Monsieur Le Maire précise avoir reçu les sociétés en présence de la maîtrise d'œuvre ce lundi, l'entreprise Eiffage va réaliser les plans d'exécution pour sa partie et les autres entreprises vont venir s'imbriquer dedans. Il faut compter 4 à 5 semaines de validation de plans avant de pouvoir enclencher les travaux. Les entreprises vont commencer à lancer les approvisionnements afin de ne pas perdre de temps.

Monsieur Le Maire précise que dans 6 à 8 semaines, il sera en mesure d'annoncer la date de réception de la salle des fêtes. Pour le moment, sans retard de la part d'ENEDIS, la date annoncée aujourd'hui est à fin novembre 2024. Dans ce cas, il serait fort probable que le repas des aînés soit décalé afin qu'il puisse se faire dans la salle. Voir éventuellement à renvoyer cette manifestation vers janvier 2025, en expliquant aux aînés que c'est pour permettre l'organisation du repas à Andres.

## **5) Reconstruction de la salle des fêtes : demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France (FAPL) et Modification du plan de financement concernant le Fonds vert**

### **Délibérations afférentes : DEL 16-2024 & DEL 17-2024**

Monsieur Le Maire rappelle que concernant la demande de subvention auprès du Conseil régional, il y avait deux possibilités :

- Soit demander le FSPS (Fonds de Soutien aux Projets Structurants) pour obtenir une somme plus importante mais sans certitude d'en bénéficier par rapport aux critères d'obtention. Et sachant que les dépôts des dossiers ne pouvaient se faire qu'à partir du mois de mai.
- Soit demander le FAPL (Fonds d'Appui aux Projets Locaux) pour obtenir une somme moins importante (jusque 100 000 euros) mais quasi-assurée par rapport aux critères d'obtention. Et sachant que la clôture des dépôts de dossier est pour ce mois-ci.

Monsieur Le Maire ajoute avoir échangé avec la Vice-présidente du Conseil Régional et que le FSPS va être difficile à obtenir contrairement au FAPL. Il propose aux élus de ne pas prendre de risque et de demander le FAPL au Conseil Régional, mais par contre, pour tenter de compenser, d'augmenter la subvention sollicitée dans le cadre du Fonds vert (150 000 euros) mais sans certitude.

Monsieur Le Maire précise avoir été en contact téléphonique avec la Sous-Préfète et il explique avoir rendez-vous avec elle prochainement afin qu'elle l'aiguille sur les subventions demandées auprès de l'État dans le cadre de ce projet.

Monsieur Le Maire ajoute que l'on se renseigne pour voir s'il est possible d'obtenir des subventions dans le cadre des CEE (certificats d'énergie).

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Olivier CADET a aussi regardé jusqu'où la Municipalité pouvait aller sur ses fonds propres concernant ce projet et la somme serait de 500 000 euros.

Madame Christiane GLORIAN demande si la somme de 500 000 euros inclus l'argent de l'assurance. Monsieur Olivier CADET lui répond affirmativement.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL)**

Monsieur Le Maire propose concernant la reconstruction de la salle des fêtes, de demander une subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL).

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>RECETTES PRÉVISIONNELLES *</b>	<b>Montant en € HT</b>
Honoraires MOE	65 000.00 €	FARDA 2023 (services publics)	90 000.00 €
Honoraires BC et SPS	15 278.00 €	Bonification FARDA	30 000.00 €
Lot démolition	29 974.67 €	DETR 2024	194 602.00 €
Lot gros-œuvre	151 429.58 €	CCPO – Fonds de concours	7 500.00 €
Lot VRD	84 361.42 €	FARDA 2023 (accès PMR)	9 800.00 €
Lot couverture	69 301.00 €	FARDA 2024 (panneaux photovoltaïques)	10 000.00 €
Lot bardage	82 548.00 €	DSIL 2024	75 400.00 €
Lot menuiseries / serrurerie	105 942.93 €	Fonds vert	150 000.00 €
Lot plâtrerie	106 464.58 €	Conseil régional - FAPL	100 000.00 €
Lot électricité CFO CFA	65 991.57 €	Commune d'Andres	380 407.52 €
Lot plomberie / sanitaires	101 797.30 €		
Lot finitions	16 375.40 €		
Lot carrelage – faïence	58 000.00 €		
Lot matériel de cuisine	56 402.53 €		
Lot panneaux solaires	38 842.54 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 709.52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 047 709.52 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Région des Hauts-de-France une subvention au titre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) - Fonds d'Appui aux Projets Locaux des communes rurales des Hauts-de-France (FAPL) dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes ;
- De valider le plan de financement présenté ci-dessus.
- **Modification du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre du Fonds vert**

Monsieur Le Maire explique que le coût du projet de reconstruction de la salle des fêtes nécessitera une demande d'aide financière plus importante que celle effectuée précédemment dans le cadre du Fonds vert. Pour cela, il est nécessaire de réviser le plan de financement initial et de solliciter une subvention à hauteur de 150 000 euros.

Cf. plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente.

**6) Délibération pour l'approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours de la part de la CCPO dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes**

**Délibération afférente : DEL 18-2024**

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal d'accepter le fonds de concours de la CCPO d'un montant de 7500 euros dans le cadre de la reconstruction de la salle des fêtes ainsi que de l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter cette proposition.

## **7) Point sur les inondations : démarches engagées, travaux à réaliser contre les inondations, travaux à réaliser suite aux inondations**

### **Délibération afférente : DEL 19-2024**

Monsieur Le Maire précise que concernant les travaux consécutifs aux inondations, les services du Département ont engagé des travaux :

- Au niveau de l'ancienne gare : reformer les talus – enlèvement des regards – agrandissement d'un fossé sur les carrefours afin de capter davantage l'eau.
- Au niveau du vélo-route : installation de 1 à 2 caniveaux en travers pour capter l'eau et la ramener dans la canalisation qui passe dans la voirie.
- Plantation de haies pour drainer le ruissellement, comme à l'ancienne.

Monsieur Le Maire ajoute que les ballots de paille resteront en place le temps nécessaire et cela afin de laisser le temps aux arbres de pousser.

La commune va quant à elle, dans la partie où il y a maintenant l'accès pour aller dans la parcelle de Thierry PRINCE, ouvrir la bordure sur environ 2 mètres et créer, sur un accotement qui appartient à la commune, un fossé avec un tunage en béton. Le but est de créer un accès pour se rejeter dans le fossé existant et renvoyer l'eau vers la Rivière.

Monsieur Le Maire précise qu'il y aura toujours une partie de l'eau qui ira vers l'église, mais de façon amoindrie grâce à ces travaux. Il précise que les soucis viennent du fait que le fossé était bouché, et que du coup les regards étaient surchargés et donc l'eau se répandait sur la voirie et sur la place de l'église. Monsieur Le Maire dit qu'en divisant le flux en haut, logiquement on devrait revenir à une situation normale.

Madame Christiane GLORIAN souligne qu'il y avait beaucoup d'eau aussi dans le Fonds d'Andres. Monsieur Le Maire acquiesce et précise qu'une source avait lâché.

Monsieur Le Maire rappelle que la Municipalité avait cassé l'écluse de Monsieur José PIERRU lors des inondations. Celle-ci a été refaite mais plus grande afin de permettre une évacuation plus rapide de l'eau qui arrive par la pâture de derrière. Il précise qu'il est fort probable de devoir venir faire un tunage devant la sortie de cette écluse afin d'éviter de raviner la berge lorsqu'il faudra l'utiliser.

Monsieur Le Maire explique qu'au niveau de chez Monsieur Jean-René DUCLOY, rue du pont, il y a toute la berge qui s'en va. Cette dernière va être refaite en régie.

Monsieur Le Maire ajoute que comme annoncé lors de la réunion publique pour la rue Lannoy, il va avoir un test d'effectué concernant le fossé le long de cette rue. Le problème est que la voirie se tasse et pousse sur les fossés. Donc, sur une longueur de 15 mètres, la berge va être renforcée du côté de la voirie avec des poteaux dans le bas et de la marne.

Monsieur Le Maire précise que ce chantier aura un coût d'environ 600 euros et que le but est vraiment de contenir la voirie.

Monsieur Le Maire explique que tout le curage des fossés va être réalisé aussi à la plate-rivière et rue Lannoy, mais aussi concernant les limons arrivés un peu partout. Il ajoute que la terre ne sera pas

évacuée et qu'elle sera remise sur le talus.

Monsieur Le Maire ajoute qu'au niveau de la plate-rivière, il est possible que soit remis des tuyaux traversants. Il explique que près de chez Monsieur FALEMPIN, la pente est inversée et que de ce fait, l'eau vient des marais vers la plate-rivière et la rue Lannoy.

Monsieur Le Maire précise avoir fait envoyer des courriers à des administrés qui possèdent des pâtures, des terres plus ou moins à l'abandon, afin de savoir ce qu'ils comptent faire de leurs terrains car ils pourraient être des endroits potentiels pour pouvoir stocker de l'eau. Le but est de savoir si ces personnes sont susceptibles de vendre pour faire des zones d'expansion de crue plutôt que d'inonder des maisons. Monsieur Le Maire précise qu'il n'engage absolument pas la commune dans ces courriers, il demande juste si les propriétaires auraient l'intention de vendre. Il précise que pour le moment les retours sont majoritairement positifs et que le prix serait de 10 000 euros à l'hectare.

Madame Mathilde VANHAECKE et Monsieur Christian LAPORTE disent que c'est beaucoup trop cher pour de la pâture.

Monsieur Christian LAPORTE demande si l'entreprise qui a fait les berges va revenir pour ce qui est à finir impasse de la Rivière. Monsieur Le Maire répond affirmativement et précise qu'elle attend que les gros coups d'eau passent.

Monsieur Le Maire explique qu'il y a possibilité d'obtenir des subventions suite aux inondations. Comme dispositif mis en place par l'État, il y a le DSEC et il y a aussi des aides possibles dans le cadre de la tempête CIARAN.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer toutes demandes de subventions suite aux intempéries, et pour les différents types de travaux nécessaires (en régie ou non). Il explique que les aides sont mises en place mais qu'il est difficile d'obtenir les informations pour aller chercher l'argent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer une demande de subventions auprès des services de l'État concernant les inondations qui ont touché la commune à partir du 02 novembre 2023.

Monsieur Le Maire explique qu'il est aussi possible d'avoir des aides pour la réfection des voiries suite aux inondations :

- Par la Région : 50 000 euros
- Par le Département : 45 000 euros
- Possibilité également de DETR et de DSEC pour les voiries

Monsieur Le Maire souligne qu'il avait été annoncé en réunion public qu'il serait regardé la possibilité de refaire une partie de la voirie de la rue Lannoy (de façon basique). Il précise avoir demandé des devis à des sociétés afin de connaître les prix.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il est aussi possible d'obtenir des subventions pour permettre l'aménagement vertueux de la commune, c'est-à-dire en préservant la biodiversité.

Monsieur Le Maire demande si les élus ont également des points à énumérer.

Monsieur Stéphane RÉNIER demande si le chemin Moutons sera également pris en compte, car il est très abimé.

Monsieur Le Maire répond qu'aujourd'hui il a parlé de la rue Lannoy mais que les choix ne sont pas arrêtés. Le devis va permettre d'obtenir des prix au mètre carré d'enrobée. Toutefois, est-ce qu'il ne vaut pas mieux faire des rustines là-bas ou une émulsion simple, et privilégier les routes où il y a les habitations. Il ajoute que ce débat sera abordé au sein du Conseil municipal ou en commission.

Monsieur Stéphane RÉNIER dit que le problème est que quand on rebouche les trous au chemin

moutons, huit jours après il n'y a déjà plus rien. Monsieur Le Maire justifie qu'actuellement le service technique rebouche les trous avec du ternaire car le temps ne permet pas de faire des enrobées.

Monsieur Christian LAPORTE ajoute qu'impasse de la Rivière, suite au chantier des berges et donc du passage des grues, la voirie par endroit part carrément dans le fossé.

Monsieur Le Maire dit qu'il est prévu d'ici 2 à 3 mois de faire un passage sur les voiries de la commune afin de reboucher les trous en enrobée. Monsieur Le Maire précise que cela avait déjà été fait et que ça a plutôt bien fonctionné.

Monsieur Guy CANELLE demande ce qu'il en est du projet de prairie inondable. Monsieur Le Maire répond que la méthode TURPIN a dû marcher puisque sont arrivés en mairie des papiers de chez le notaire annonçant que la parcelle retenue était en cours d'acquisition. Il ajoute que cette prise en charge financière par la CCPO lui a été également confirmée par Madame Elisabeth FROT.

Monsieur Olivier CADET confirme que le projet a bien été validé par la Communauté de communes. Monsieur Le Maire précise que la CCPO va lancer une étude concernant la réalisation de cette prairie inondable pour un montant de 24 000 euros en passant par le cabinet LIOSE ; sachant que le cabinet B.P.H, qui est du secteur, demandait 18 000 euros pour cette même étude.

Madame Mathilde VANHAECKE demande ce qu'il en est des maisons inondées. Est-ce que certaines sont hors d'usage ?

Monsieur Le Maire répond que non concernant les maisons, que c'est plutôt au niveau des maisons au 1320 route des Attaques.

Monsieur Christian LAPORTE dit ne pas admettre que des maisons inondées 2 à 3 fois par an peuvent encore être vendues comme des habitations. Il prend l'exemple de l'ancienne maison de Monsieur COZETTE.

Monsieur Le Maire justifie avoir de nombreuses fois été en désaccord avec des notaires qui vendent des bâtisses de loisirs avec la mention « à usage d'habitation » en jouant sur les mots.

Madame Mathilde VANHAECKE précise qu'elle a entendu que l'État aiderait au rachat des maisons sinistrées. Monsieur Le Maire dit qu'il a compris que cela devait se faire à la demande de l'administré, être justifié et rentrer dans un projet global.

Monsieur Le Maire précise que pour la commune, la maison de Monsieur Steeve VASSEUR à la plate-rivière a été fort impactée.

Monsieur Christian LAPORTE précise que déjà du temps de l'ancien propriétaire, la maison était inondée 3 fois dans l'année. Il ajoute que ces gens ont acheté une maison dans le Marais, ça veut bien dire ce que ça veut dire.

Monsieur Le Maire souligne que la maison de Madame Chantale BAILLIART a aussi été très lourdement sinistrée car l'eau provenant de la Rivière à Bouza est rentrée par les murs. C'est également pareil pour Monsieur DEMILLY, Monsieur LHOMMEL et Madame BUTOR.

Monsieur Le Maire précise que les assurances font installer des assécheurs mais que si les murs ne sont pas étanchéifiés par l'extérieur, la prochaine fois, ça recommencera.

Monsieur Le Maire informe que concernant les maisons qui ont été encerclées par l'eau (Monsieur ROLAND, Monsieur VASSEUR, ...), il autorisera les propriétaires à construire en périphérie de leur maison un muret de 1 mètre de haut afin de constituer un barrage de protection face à l'eau. Il ajoute avoir contacté le service urbanisme de la CCPO et que les autorisations seront délivrées sans problème.

Monsieur Le Maire précise que le dispositif MIRAPI pour la prise en charge à 100% des batardeaux a été déployé. Beaucoup de gens ont assisté à la première réunion et d'autres ont été inscrits à ce dispositif par le secrétariat.

Monsieur Le Maire explique que pour être pris en charge pour les batardeaux, il faut absolument que la maison concernée soit située dans une zone rouge selon le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Et il faut savoir qu'à Andres, aucune maison ne répond à ce critère.

Madame Claudine MOUCHON fait remarquer que depuis les inondations, c'est difficile pour les gens qui souhaitent vendre leur maison. Pour les acquéreurs potentiels, ils pensent que c'est toute la commune qui a été inondée, et non seulement certains secteurs.

Madame Christiane GLORIAN ajoute qu'effectivement, la commune s'est forgée une réputation.

Monsieur Le Maire réplique que pourtant des maisons situées rue du Milieu ou encore route de Balinghem se sont vendues dernièrement, et à des prix non négligeables.

## **8) Délibération pour une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau dans le cadre de la réalisation d'une étude du schéma pluvial**

### **Délibération afférente : DEL 20-2024**

Monsieur Le Maire explique que suite aux inondations et afin de permettre à la commune d'avancer, il y a possibilité d'obtenir de la part de l'Agence de l'eau une étude sur la gestion de l'eau pluviale (busé ou non). Cette étude, qui durerait de 6 à 8 mois, permettrait de faire un point sur le réseau actuel et de le superposer sur le réseau d'avant. Cela permettrait de connaître les modifications apportées, pour revenir en arrière quand c'est possible, et compenser quand on ne le peut pas.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un schéma global de la gestion de l'eau car il pourrait :

- être intégré au Plan Local d'Urbanisme
- permettre de mentionner clairement aux futurs acquéreurs de maisons où il y a un fossé à entretenir
- permettre à la Municipalité de mieux gérer l'eau quand elle arrive
- permettre de récupérer des terrains dans le cadre de subventions

Monsieur Le Maire souligne que l'Agence de l'eau subventionnerait cette étude à hauteur de 70% (avec cahier des charges) et que la Région et le Département pourraient aussi aider financièrement. Il précise que l'Agence de l'eau annonce un coût entre 60 000 € et 100 000 € et que sur la demande de subvention pour l'Agence de l'eau, c'est la fourchette haute qui sera retenue.

Monsieur Le Maire souligne avoir rencontré hier Monsieur Arnaud GAUTHIER (enseignant-chercheur à l'université de Lille, spécialisé en hydrologie et au niveau des polders) et Monsieur Olivier PRUD'HOMME (Président de l'association « un enfant dans le ciel » - photographies aériennes) qui se proposent de s'associer dans un projet mené par un bureau d'étude local.

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite que ce schéma devienne un point de référence, comme quelque chose d'écrit dans le marbre.

Madame Mathilde VANHAECKE demande avec quelle période ancienne le schéma va-t-il être comparé ?

Monsieur Le Maire répond que c'est le bureau d'étude qui déterminera cela, mais selon lui le plus loin possible serait le mieux. Cela permettra de comprendre le pourquoi et le comment des modifications du réseau hydraulique mais aussi de trouver comment on peut maintenant compenser cela.

Monsieur Le Maire donne la parole à l'assemblée afin de connaître les avis de chacun.

Monsieur Christian LAPORTE dit que les gens devraient déjà respecter l'existant, respecter la Loi, de faire ce qu'il y a à faire concernant les fossés de « bon voisinage » afin d'avoir un meilleur écoulement de l'eau.

Monsieur Le Maire répond que c'est pour cela qu'il va réunir la commission mercredi prochain afin

d'établir le cahier des charges de cette étude. Il précise que le CCTP sera diffusé dès ce soir ou demain. Il faudra y indiquer les points stratégiques et les points de vigilance sur la commune.

Madame Christiane GLORIAN souligne que c'est bien de travailler dans la globalité car certains font des travaux qui peuvent aller à l'encontre d'autres travaux, sans réelle cohérence. Elle dit que selon elle on a plus d'eau qu'avant et que les nouvelles constructions ont fort impacté l'écoulement de l'eau. Elle prend en exemple la route de Guînes où il n'y a pas si longtemps c'était beaucoup de pâture où l'eau pouvait s'écouler tout doucement à travers les champs. Maintenant ce sont des constructions et des trottoirs et il faudra canaliser les écoulements car il ne sera pas possible de revenir exactement comme avant. Monsieur Le Maire répond que le but n'est pas de revenir partout comme avant mais de trouver le moyen de compenser. Par contre, quand la situation le permettra, on tentera de retrouver l'écoulement originel.

Monsieur Christian LAPORTE rappelle qu'avant il y avait dans la commune des terrains qui étaient des zones inondables mais il ne sera pas possible de revenir en arrière car les gens ont construit. Il explique que les anciennes maisons de la rue de la plate-rivière comme chez Monsieur Bernard LEMAIRE, n'ont jamais été inondées ; contrairement aux constructions plus récentes. Il cite l'exemple de la maison de la famille GAUDRY. Il dit que le problème est que maintenant les gens ne veulent plus d'eau dans leur terrain.

Monsieur Patrick BRIEZ sort de la salle.

Monsieur Le Maire propose un tour de table car il s'agit d'un sujet très important :

- **FONTAINE Joël** : il dit ne pas trop comprendre l'intérêt de comparer avec avant car il n'y aura pas possibilité de mener des actions et de corriger le tir. Il pense qu'il serait plus judicieux de faire un état des lieux actuel et d'avoir des conseils en termes de gestion. Monsieur Le Maire répond que la comparaison est juste pour connaître comment l'eau s'écoulait avant mais l'étude comprendra forcément les propositions et un plan de gestion.
- **GLORIAN Christiane** : elle précise avoir déjà donné son avis.
- **BLANQUART Frédéric** : il pense qu'il faut réaliser cette étude pour pouvoir avancer et régler ce problème d'inondations et souligne que connaître ce qui se faisait avant est utile aussi, à titre indicatif.
- **VANHAECKE Mathilde** : elle dit qu'il faut le faire.
- **LAPORTE Christian** : il répond qu'il faut y passer.
- **CANELLE Guy** : il dit être d'accord pour la réalisation de cette étude.
- **QUENETTE Palmire** : elle dit que c'est utile.
- **LEBAS Cédric** : il dit être d'accord pour la réalisation de cette étude.
- **MOUCHON Claudine** : elle dit être d'accord pour la réalisation de cette étude.
- **RÉNIER Stéphane** : il dit être d'accord pour la réalisation de cette étude.
- **DUNE Nathalie** : elle dit être d'accord pour la réalisation de cette étude.
- **CADET Olivier** : il dit être d'accord pour la réalisation de cette étude mais pas à 100 000 euros.

Monsieur Le Maire dit que cette somme lui paraît également énorme mais c'est l'Agence de l'eau qui l'a estimée.

Retour de Monsieur Patrick BRIEZ.

Madame Christiane GLORIAN demande si pour la réalisation de cette étude, ils vont venir sur le terrain. Monsieur Le Maire lui répond que la démarche devrait-être la suivante : par rapport aux cartes, ils vont regarder les écoulements d'eaux et autres. Ensuite, ils iront sur des terrains privés pour repérer les points stratégiques mais dans ces cas-là, des autorisations seront demandées aux propriétaires.

Monsieur Le Maire précise qu'avant tout ça les gens seront informés en amont, en leur expliquant qu'il s'agit d'une démarche globale qui ne consiste pas à vouloir pénaliser qui que ce soit, mais nécessaire

pour pouvoir comprendre les choses.

Monsieur Le Maire propose de solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention à hauteur de 70% du montant total HT de l'étude du schéma pluvial de la commune. Il ajoute qu'une demande de subvention complémentaire à hauteur de 10% sera également adressée aux diverses institutions pouvant prendre en charge ce type d'étude (Conseil Régional des Hauts-de-France/Conseil Départemental du Pas-de-Calais).

#### **Plan de financement prévisionnel de l'opération**

<b>DÉPENSE</b>		<b>RECETTES</b>	
Etude du schéma pluvial	100 000.00 €	Subvention Agence de l'eau	70 000.00 €
		Subvention Conseil	10 000.00 €
		Participation communale	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00 €</b>		<b>100 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie une subvention à hauteur de 70% des sommes engagées pour la réalisation d'une étude du schéma pluvial de la commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional des Hauts de France ou du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention à hauteur de 10% des sommes engagées pour la réalisation d'une étude du schéma pluvial de la commune.

Monsieur Le Maire ajoute avoir rencontré Monsieur Philippe DUHAMEL concernant le fossé qui va de la Riviérette jusque chez Monsieur Maurice GAVEL, il précise que cette personne est prête à discuter. Il ajoute avoir aussi rencontré tous les autres propriétaires concernés. Il souligne être allé sur le terrain et avoir constaté qu'effectivement il y a des travaux à faire mais que ce n'est pas catastrophique tout le long. Le plus gros travail est au départ mais aussi à l'arrivée car il s'agit d'un busage de 300. Il ne sera donc pas possible d'aller au-delà de ça, sous peine d'inonder toutes les maisons.

Madame Christiane GLORIAN demande d'où vient l'eau dans le fossé du SIRA (rue du pont). Monsieur Le Maire explique que l'eau provient du réseau d'eau pluviale de cette rue car comme le fossé était bouché, toute la rue du pont montait en charge. Il ajoute avoir fait curer le fossé du SIRA mais plus loin, c'est bouché aussi. Il souligne que là il doit voir avec les propriétaires des terrains.

## **9) Proposition de validation du Plan Communal de Sauvegarde**

### **Délibération afférente : DEL 21-2024**

Monsieur Le Maire précise que concernant le Plan Communal de Sauvegarde, la commune en avait un depuis des années mais que récemment nous avons été sollicités par Groupama qui a mis à disposition des outils pour en éditer un.

Monsieur Frédéric BLANQUART demande des précisions sur l'organisation de la cellule de crise. Monsieur Le Maire lui explique concrètement ce qui a été mis en place lors des dernières inondations. Il souligne que selon lui un PCS c'est très bien pour des communes de strate supérieure mais à Andres, tout le monde se connaît et ça va très vite. Il y a eu beaucoup d'entraide entre voisins.

Monsieur Le Maire précise que le PCS doit normalement être validé à chaque changement de Municipalité.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte à l'unanimité** la proposition de Monsieur Le Maire et émet un **avis FAVORABLE** au Plan Communal de Sauvegarde proposé.

## **10) Présentation de l'état des comptes au 31 décembre 2023**

### **Délibération afférente : néant**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET, Adjoint au Maire en charge des finances, qui dresse un état des comptes au 31 décembre 2023.

Monsieur Olivier CADET précise que la présentation des comptes de l'année 2023, comme elle va être faite aujourd'hui permettra d'y passer moins de temps lors du prochain conseil municipal. De ce fait, il restera plus de temps pour se consacrer au budget de l'année 2024.

Madame Christiane GLORIAN demande s'il y aura une commission finances avant le vote du budget. Monsieur Olivier CADET répond qu'il est possible d'en faire une.

Monsieur Le Maire précise que les comptes vont être envoyés à tous les élus et que comme à chaque fois, ils auront le droit de poser des questions.

Les tableaux (cf. annexes 1 et 2) sont distribués aux Élus.

Monsieur Olivier CADET explique qu'en **frais de fonctionnement**, il a été dépensé la somme de **845 775.37 euros** pour l'année 2023 alors qu'il avait été budgété la somme de 857 773.16 euros (écart de - 11 997.79 €). Il dresse le détail de ces dépenses et explique les variations.

Monsieur Olivier CADET précise que concernant les **recettes de fonctionnement**, il avait été budgété pour l'année 2023 la somme de 1 030 968.94 euros pour un réel de **1 119 803.73 euros** (+ 88 834.79 €).

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2023. Aucune question.

Monsieur Olivier CADET présente le **budget d'investissement** de l'année 2023 :

- Les **dépenses : 1 347 579.32 euros** - Reste A Réaliser pour 2024 : 73 856.91 euros
- Les **recettes : 1 778 876.45 euros** - soldes des subventions : 300 572.13 euros (à percevoir en 2024)
- **Excédent cumulé : 431 297.13 euros**

Monsieur Olivier CADET précise qu'entre la TVA et les subventions qu'il reste à percevoir, cela représente environ 600 000 euros à rentrer.

Monsieur Olivier CADET explique que pour les travaux de reconstruction de la salle des fêtes, cela risque, de ce fait d'être un peu compliqué. Il n'est donc pas exclu d'avoir recours à un prêt relais, à rembourser sur un an ou deux. Les taux s'ont d'environ 5%.

Monsieur Le Maire ajoute que cela représenterait 50 000 € d'intérêt sur 2 ans pour un prêt de 500 000 euros. Il souligne que pour le moment rien n'est acté, il dit attendre de voir la vitesse de retour des subventions mais aussi l'échelonnement des dépenses et les avances possibles.

Monsieur Le Maire ajoute que par contre, pour le moment, il y a plein de subventions à obtenir pour les routes. C'est quelque chose à ne pas négliger, un calcul à faire.

Monsieur Le Maire souligne que les comptes sont gérés d'une manière très stricte. La commune ne s'arrêtera pas d'évoluer mais il est aussi hors de question qu'elle s'endette. Il définit que selon lui un endettement est quelque chose que l'on ne sait pas rembourser.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il y aura forcément des choix à faire car même avec les subventions, il faut faire avec les moyens dont dispose la Municipalité.

## **11) Délibération actant les dépenses autorisées au compte 6232 – fêtes cérémonies**

### **Délibération afférente : DEL 22-2024**

Monsieur Le Maire explique que le Trésor public lui demande de passer cette délibération. Il ajoute qu'elle a été mise à disposition des membres du Conseil municipal sur le serveur. Il en donne la lecture des dépenses devant apparaître au compte 6232 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, les dépenses liées aux diverses manifestations (journée de l'environnement, mise en valeur de la commune, journée du patrimoine, soirée citoyenneté, villages fleuris etc...), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, les gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives ou culturelles, ou alors lors de réceptions officielles, chèques cadeaux.
- Les frais de restauration des élus, des employés communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels.
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués par le budget municipal.

## **12) Étude de demandes de subventions exceptionnelles**

### **Délibérations afférentes : DEL 23-2024 ; DEL 24-2024 ; DEL 25-2024 ; DEL 26-2024.**

Considérant la demande de la fondation « **Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille** » (IRCL) pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas attribuer cette subvention.

Considérant la demande de l'association « **Restaurants du cœur** » pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 euros au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas attribuer cette subvention.

Considérant la demande de l'association « **Espoir Littoral Services** » pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas attribuer cette subvention.

Considérant la demande de l'association « **STOP Inondations – pays du Calais** » pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 euros au titre de l'année 2024.

Monsieur Le Maire précise qu'il est le président de cette association et que la demande de subvention a été réalisée par Madame Bénédicte LOISON qui en est la Vice-présidente. Il ajoute que la même demande a été adressée aux communes qui ont des adhérents dans l'association.

Monsieur Le Maire souligne que le siège de l'association est à Andres et que sur 150 adhérents, il y a entre 30 et 40 Andrésiens. Il précise que cette subvention serait uniquement là pour aider aux frais de fonctionnement car le montant de l'adhésion est de 3 euros par personne.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Olivier CADET s'il souhaite soumettre cette demande au Conseil Municipal. Monsieur Olivier CADET accepte et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION** d'attribuer la somme de 150 euros à cette association au titre de l'année 2024.

Abstention : TURPIN Allan

Monsieur Le Maire informe qu'il vient de recevoir par mail une invitation afin de rencontrer demain Monsieur Le 1<sup>er</sup> Ministre dans le cadre des inondations. Il précise qu'il peut se faire accompagner de deux sinistrés.

### **13) Étude d'une demande de subvention exceptionnelle concernant de l'achat de matériel pour l'AS Andres**

#### **Délibération afférente : DEL 27-2024**

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande de l'A.S ANDRES qui sollicite la Municipalité pour une prise en charge financière suite à l'achat de tables et de banquettes pour le foyer associatif ainsi que de bancs avec porte-manteaux pour les vestiaires.

Monsieur Le Maire expose que le montant total de cet achat s'est élevé à 550.00 € TTC. Il propose de prendre en charge la totalité de cet achat au nom de la Municipalité et en contrepartie, l'AS ANDRES fera don du matériel à la Commune.

Monsieur Le Maire explique que les membres de l'AS ANDRES se sont chargés eux-mêmes du transport et de l'installation du matériel.

Monsieur Oliver CADET stipule que le club se développe bien. Monsieur Le Maire répond qu'actuellement, ils sont à 116 licenciés (contre 60 en 2019 – 60% sont Andrésiens).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'octroyer la somme de **550.00 €** à l'AS ANDRES afin de compenser l'achat du matériel (tables et banquettes, bancs avec porte-manteau).

### **14) Point sur le dossier de proposition de préemption de la boulangerie communale**

#### **Délibération afférente : néant**

Monsieur Le Maire précise avoir été informé que les murs de la boulangerie du village avaient été vendus sans possibilité pour la commune de faire valoir son droit de préemption.

Madame Christiane GLORIAN précise que lorsqu'on achète un bien immobilier, il y a toujours un délai pour permettre à la Municipalité de faire valoir son droit de préemption.

Monsieur Le Maire explique que lorsqu'il a vu que le délai se raccourcissait, il a contacté à plusieurs reprises le boulanger mais ce dernier a volontairement retardé la visite pour en arriver à ce résultat.

Monsieur Frédéric BLANQUART dit que la commune a économisé 70 000 euros.

Monsieur Le Maire pense que dans peu de temps la boulangerie sera fermée.

Monsieur Le Maire dit que concernant la reprise du café, les démarches sont toujours en cours. Il serait possible qu'avec le repreneur, il y ait un dépôt de pain de campagne.

## 15) Communiqué du Maire

### Délibération afférente : néant

- Monsieur Le Maire informe que concernant les trois courriers envoyés aux diverses institutions dans le cadre des inondations (IIW, 5<sup>ième</sup> section des wateringues et CCPO), il n'y a que l'Institution Intercommunale des Wateringues qui a répondu. Monsieur le Maire ajoute que concernant la CCPO, ce n'est pas le premier courrier qui reste sans réponse.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a assisté le 1<sup>er</sup> février 2024 à une réunion sur le thème des zones humides. Désormais, les zones humides pourront être compensées sur l'ensemble du Delta de l'Aa, au bénéfice des grosses communes.  
Monsieur Le Maire dit avoir précisé lors de cette réunion que ce principe est absurde et anti productif par rapport à ce qui s'est passé lors des périodes d'inondations.
- Monsieur Le Maire précise avoir été destinataire du rapport définitif de BPH concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Puisque les normes ont changé, le budget de remise aux normes sera divisé par deux. Il précise que le dossier sera présenté en commission travaux afin de fixer les axes prioritaires tout en tenant compte des finances (ex : mise en place de poteaux incendie qui peuvent être subventionnés par le Département).  
Monsieur Le Maire précise que le SIRA a repris la compétence technique afin d'éviter l'intervention de tiers sur leur réseau d'eau.  
Monsieur Le Maire explique qu'il y aura aussi des choix à faire entre des bâches ou des réservoirs et cela empêche de faire des grandes canalisations sur des grandes longueur sachant que c'est financièrement très coûteux.  
Monsieur Le Maire souligne qu'avec ce rapport, la Municipalité dispose d'un plan global pour remettre en ordre de marche sa DECI.

## 16) Questions diverses

### 20H39 : départ de Madame Palmire QUENETTE

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Concernant la Commission éphémère pour l'entretien du village, quand est prévue la réunion ?* »

→ Monsieur Le Maire explique qu'avec les inondations, ce dossier a pris du retard. La Commission se réunira fin février / début mars.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Le 10 Octobre 2023, un courrier a été envoyé en mairie pour l'installation de sanitaires au cimetière, que devient le projet ?* ».

→ Monsieur Le Maire répond que ce point est dans la liste des travaux. Il doit voir si la personne recrutée dans le cadre du contrat PEC est en capacité d'effectuer ce chantier qui, dans ce cas, serait fait en régie. Toutefois, il y a le problème du raccordement des sanitaires aux eaux usées qui implique la

traversée de la place de l'église. Il faut également bien réfléchir à la question de l'entretien des sanitaires et des horaires d'ouverture dudit lieu. Pour le moment, Monsieur DEHAUDT et sa femme sont volontaires pour l'entretien, mais après...

Monsieur Le Maire profite de ce point pour adresser ses félicitations à Monsieur Philippe DEHAUDT pour le travail qu'il fait au sein de l'association « Les amis de Saint Jean-Baptiste ». Il précise que ce Monsieur a en prévision d'organiser à l'église des événements comme des concerts.

Monsieur Le Maire conclut qu'il ne s'est pas encore prononcé sur la faisabilité de ce projet. Il n'est pas contre mais pense qu'il faut bien réfléchir à l'après.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Le 26 Septembre 2023, j'ai abordé le sujet de la départementale concernant la vitesse et le stationnement pour la route des Attaques et pour la rue du pont. Avez-vous eu des réponses de la D.D.E et prévoyez-vous un marquage au sol pour le stationnement ?* ».

→ Monsieur Le Maire répond que les services du département étudient toutes les pistes pour trouver des solutions.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Où en est le projet de la supérette BOXY ?* ».

→ Monsieur Le Maire explique que suite à des difficultés engendrées par le COVID, le projet risque d'être abandonné par l'entreprise. Monsieur Le Maire ajoute qu'il est en contact avec l'éventuel repreneur du café pour y installer un espace épicerie.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Concernant les permis de construire accordés en zone inondable, et afin de préserver notre commune et éviter le feuilleton dramatique de la rue des écoles, qu'avez-vous prévu en cas de plaintes des futurs propriétaires ?* ».

→ Monsieur Le Maire précise que le permis de construire accordé route des Attaques ne concerne pas une zone inondable et qu'il est légale. Il ajoute que lors du mandat de Monsieur Ludovic LANGLET la demande de permis de construire avait été présenté en Conseil municipal et refusé. Monsieur Joël FONTAINE relève que c'est une demande de route à la charge de la commune qui avait été refusé. Monsieur Le Maire précise qu'effectivement, il voulait créer une voirie et la restituer pour 1 euro à la commune.

Monsieur Le Maire souligne que concernant le permis de construire de la plate-rivière, il s'agit d'une reconstruction et que cela va coûter 40 000 euros de plus au propriétaire car il lui a été imposé une toiture avec une pente à 45°, de rehausser davantage la maison et de réaliser une étude de sol pour éviter que la maison bouge.

Monsieur Guy CANELLE dit que la maison précédente était un chalet en bois et il s'est affaissé sur l'arrière. Monsieur Le Maire répond qu'il sait cela et qu'il est allée sur place après la démolition et qu'en dessous, il n'y avait rien ; ce qui explique cet affaissement.

Monsieur Le Maire précise que le propriétaire va bâtir sur des pieux et qu'il a imposé un assainissement autonome.

- **Question de Monsieur Guy CANELLE** : « *Concernant la Rivière, pour la partie située rue des écoles, avez-vous vu le problème des eaux usées qui se déversent dedans ?* ».

→ Monsieur Le Maire répond qu'il va aller voir sur place afin de constater la présence du tuyau en question. Monsieur Christian LAPORTE précise savoir de quel tuyau il s'agit mais ajoute qu'il ne sait pas d'où ça vient.

Monsieur Le Maire explique que le dossier pour le fossé de la rue des écoles est toujours en cours. Il

précise qu'il a fait passer un huissier pour démontrer l'utilité du fossé.

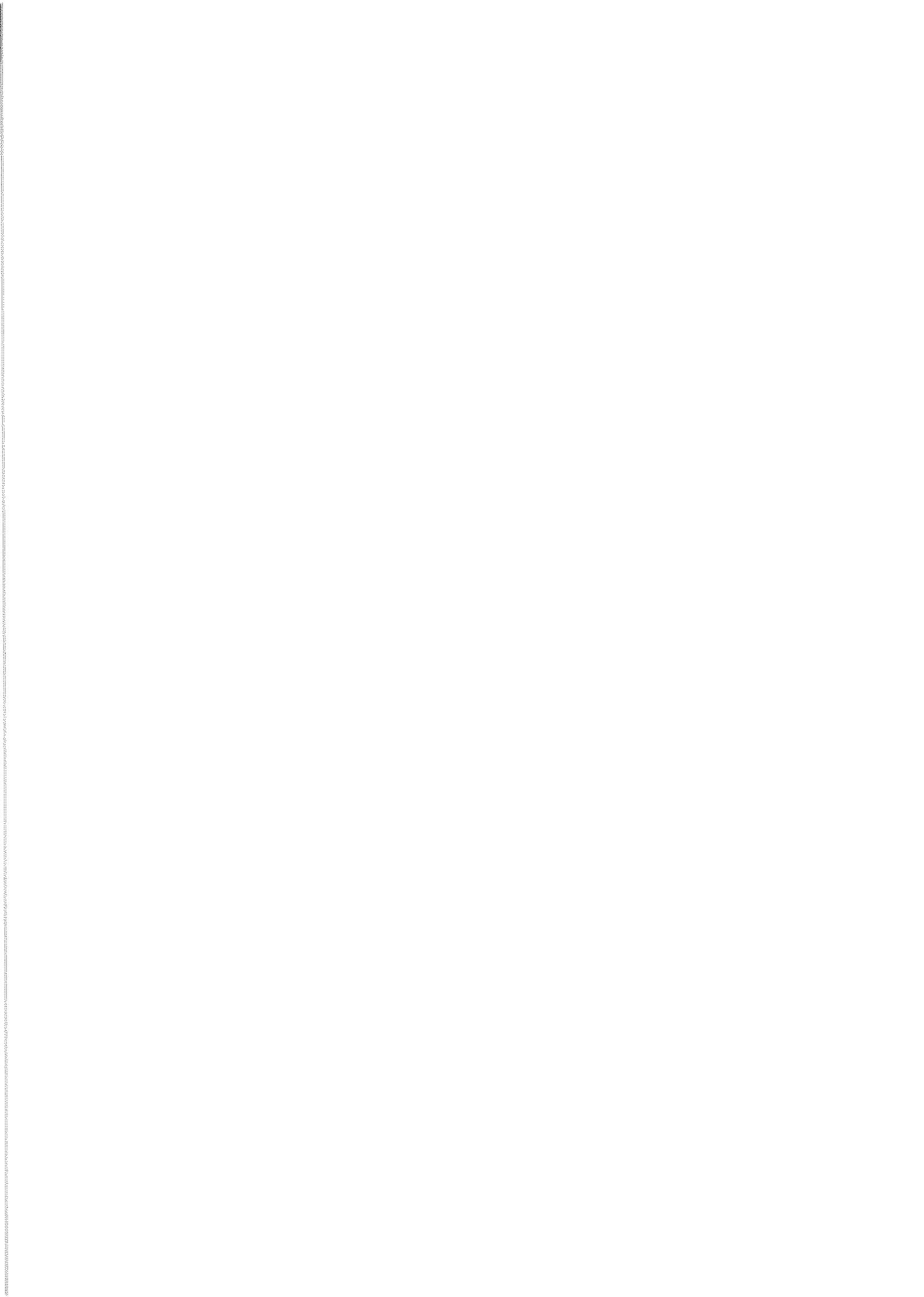
Monsieur Guy CANELLE répond que l'on ne va pas revenir là-dessus, qu'il n'est pas contre le fossé mais contre la façon dont les choses ont été faites.

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Le Procureur lance des poursuites concernant la Route des Attaques. Ce dossier va durer plusieurs années mais le Procureur veut éviter de créer un précédent.

**Clôture de la séance à 20h56.**

Conseil municipal du 07 février 2024

# ANNEXES



# PV du 07/02/2024 - Annexe 1

BUGET DE FONCTIONNEMENT 2023 (sans la répartition des excédents N-1)

Les Dépenses de Fonctionnement	Budget fin Décembre	Réalisé fin Décembre	Ecart R / B	COMMENTAIRES
6042-Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	20 100,00	34 125,86	14 025,86	28 k€ de cantine avec prestation + 5 k€ frais transport cantine
6041-Feu et assainissement	4 000,00	1 590,47	- 2 409,53	
6063-Energie - électricité	58 797,02	24 368,48	- 34 428,54	Contrat tarif réglementé plus favorable, consommation maîtrisée et décalage dans la facturation du gaz (août 2022 / juillet 2023)
6062-Carburants	2 750,00	3 300,49	550,49	consommation en hausse avec la période des inondations et la mise en place de pompes
60633-Alimentation	1 450,00	2 472,96	1 022,96	1 facture Leconte de 2022 sur 2023 + friterie offerte aux élèves de la cantine (pour compenser l'absence de cantine début d'année scolaire)
60228-Autres fournitures non stockées	250,00	-	- 250,00	
60631-Fournitures d'entretien	3 250,00	3 262,43	12,43	
60636-Vêtements de travail	1 700,00	472,68	- 1 227,32	
6064-Fournitures administratives	1 900,00	1 725,47	- 174,53	
6065-Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	1 500,00	-	- 1 500,00	
6067-Fournitures scolaires	5 000,00	5 833,25	833,25	fournitures pour la nouvelle classe ULIS
6068-Autres matières et fournitures	19 300,00	33 228,95	13 928,95	Eclairage salle de sport 4300 € (travaux régle), classe ULYSS 8500 € (budget de 10 k€ en bâtiment), 3 k€ divers (inondations)
61521-Terrains	2 000,00	3 763,27	1 763,27	OPULI, entretien Rivierette + terrain foot
615211-Bâtiments	10 000,00	-	- 10 000,00	budget pour rénovation pièce ancienne mairie 10 k€ (dépenses comptabilisées en 6058)
615231-Voies et réseaux	60 000,00	48 312,59	- 11 687,41	Enrobé route Balinghem (23k€) + parking rés Rivierette (4k€) + rebouchage nids poules (5k€) + mt éclairage (5k€) + inondations (3k€)
61551-Matériel roulant	2 000,00	4 117,51	2 117,51	réparation débroussailluse tracteur + tracteur tondeuse + camion atelier
6156-Maintenance	45 000,00	37 145,68	- 7 854,32	contrat vidéos proj. standard, logiciels compta, copieurs, école numérique, éclairage public....
6161-Primes d'assurance	9 022,63	9 218,42	195,79	
6182-Documentation générale et technique	750,00	-	- 750,00	
6188-Autres frais divers	1 000,00	1 383,85	383,85	facture entretien bâtiment de juin (à comptabiliser en autres services extérieurs)
6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs	150,00	-	- 150,00	
6226-Honoraires	1 500,00	13 781,16	12 281,16	Honoraires expert Galtier pour la salle des fêtes
6227-frais d'acte et de contentieux	1 500,00	4 895,00	3 395,00	Instruction urbanisme CCPO
6278-divers	6 200,00	-	- 6 200,00	
6232-Fêtes et cérémonies	11 500,00	17 256,95	5 756,95	Vœux, sem biennveillance, ducaise (inauguration, feu d'artifices, concert, tickets), cartes koo + repas des agents, ...
6236-Catalogues et imprimés	350,00	1 133,86	783,86	reliures Etat Civil pour 415,8 €
6251-Voyages et déplacements	17 750,00	17 040,01	- 709,99	piscine, déplacements ACM, bus cantine (9 k€) déplacements cantine 2023 : 14 k€
6262-Frais de télécommunications	2 150,00	1 915,20	- 234,30	
6267-Frais de télécommunications	4 000,00	5 160,13	1 160,13	mise en place de la fibre à la mairie
627-Service bancaires et assimilés	20,00	62,31	42,31	
6288-Autres services extérieurs	18 200,00	25 691,73	7 491,73	prestations supplémentaires de nettoyage suite abs Sylvie (compensées par le remb des salaires en recettes "atténuations des charges")
6312-Taxes foncières	3 200,00	3 270,00	70,00	1576 € concernant 2022 comptabilisé sur 2023 (pris en compte sur le budget)
637-Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organes)	1 450,00	1 625,71	175,71	wateringues
<b>01-Charges à caractère général</b>	<b>317 739,65</b>	<b>308 423,92</b>	<b>- 9 315,73</b>	
6218-Autre personnel extérieur	-	1 017,18	1 017,18	3 contrats civiques depuis octobre (113 € / mois / personne)
633-impôts et taxes sur rémunérations	-	4 043,26	4 043,26	cotisations sur salaires
6331-versement transport	230,00	-	- 230,00	
6332-Cotisations versées au f.n.a.l.	230,00	-	- 230,00	
6333-Participation des employeurs à la formation	750,00	669,00	- 61,00	
6336-Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	4 964,20	-	- 4 964,20	changement d'imputation avec nouvelle norme
6411-Personnel titulaire	-	177 725,10	177 725,10	changement d'imputation avec nouvelle norme
64111-Rémunération principale	186 290,04	4 477,04	- 181 813,00	changement d'imputation avec nouvelle norme
6413-Personnel non titulaire	-	52 285,00	52 285,00	changement d'imputation avec nouvelle norme
64131-Rémunération	60 400,00	278,40	- 60 121,60	changement d'imputation avec nouvelle norme
64168-autres emplois d'insertion	12 000,00	14 496,34	2 496,34	Un contrat PEC au service technique depuis mai et 1 à la cantine depuis septembre (remplacement Lisa)
64501-Cotisations à l'U.R.S.s.a.f.	34 600,00	84 867,07	50 267,07	
64503-Cotisations aux caisses de retraites	50 386,00	-	- 50 386,00	
64504-Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	2 700,00	-	- 2 700,00	
64505-Cotisations pour assurance du personnel	12 184,00	23 745,61	11 561,61	assurance statutaire 22 k€
64508-Cotisation aux autres organismes	2 332,00	1 908,00	- 424,00	
64705-Médecine du travail, pharmacie	450,00	883,80	433,80	
6488-autres charges de personnel	350,00	-	- 350,00	
<b>012-Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>367 866,24</b>	<b>366 410,80</b>	<b>- 1 455,44</b>	
73911716 dégrèvement de TFP8	815,00	815,00	-	dégrèvement Taxe Foncière NB pour les jeunes agriculteurs
014-Atténuation de produits	815,00	815,00	-	
virement à la section d'investissement	-	-	-	
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
6751- Valeurs comptables des immobilisations cédées	148,91	148,91	-	
6811-dotations aux amortissements	4 392,48	4 392,48	-	
<b>012-Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 541,39</b>	<b>4 541,39</b>	<b>-</b>	
65132-Prix	2 150,00	1 830,64	- 319,36	
65311-Indemnités	43 311,24	43 801,56	490,32	
65313-Cotisations de retraite	2 000,94	2 167,86	166,92	
6553-Service d'incendie	46 880,00	48 080,76	1 200,76	
65561-Contrib fds compans ch territoriales	354,38	354,38	-	
65568-Autres contributions	100,00	-	- 100,00	
6558-Autres contributions obligatoires	395,43	292,06	- 103,37	
657362-Ccas	12 500,00	12 500,00	-	
6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	13 500,00	11 950,00	- 1 550,00	
6588-Charges diverses de la gestion courante	50,00	38,11	- 11,89	
65-Autres charges de gestion courante	121 241,99	121 015,37	- 226,62	
6611-Intérêts réglés à l'échéance	44 568,89	44 568,89	-	
66-Charges financières	44 568,89	44 568,89	-	
673-titres annulés	500,00	-	- 500,00	
67-Charges exceptionnelles	500,00	-	- 500,00	
6817-Dotations aux prov pour créances douteuses	500,00	-	- 500,00	
042-68-Dotations aux provisions (remi-budgétaires)	500,00	-	- 500,00	
<b>Total des Charges</b>	<b>857 773,16</b>	<b>845 775,37</b>	<b>- 11 997,79</b>	

Les Recettes de Fonctionnement	Budget fin Décembre	Réalisé fin Décembre	Ecart R / B	COMMENTAIRES
002-Résultat d'exploitation reporté	-	-	-	transfert de 630 k€ en investissements
6096-remboursement gaz	-	-	-	
6419-Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	27 341,41	12 341,41	
6459-Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoy	-	109,00	109,00	
019-Atténuations de charges	15 000,00	27 450,41	12 450,41	Remboursements charges de personnel (absences maladies et autres)
722-Immobilisations corporelles	35 330,03	35 938,27	608,24	Travaux en régle : solde éclairage du stade + éclairage salle de sports + classe ULIS
7261- Diff / réal (v) transférées en invest.	108,91	108,91	-	Dif entre la valeur comptabilisée et le prix de vente (1 vélo sur 2023)
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 047,94	36 047,18	- 76,76	Travaux en régle, dépenses transférées en investissement
70311-Concession dans les cimetières (produit net)	500,00	2 600,00	2 100,00	
70321-Droits de stationnement et de location sur la voie publique	4 000,00	4 837,51	837,51	Antenne téléphonique
70323-Redevance d'occupation du domaine public communal	650,00	54,89	- 595,11	
7063-Redevance et droits des services sportifs	-	6 283,50	6 283,50	recettes ACM (citr aéré) comptabilisées en chapitre 75 sur 2022
7067-Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	-	21 045,90	21 045,90	recettes cantine, garderie... (comptabilisées en chapitre 75 sur 2022)
<b>70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services</b>	<b>5 160,00</b>	<b>34 838,40</b>	<b>29 678,40</b>	
73111-Contributions directes	417 000,00	448 758,00	31 758,00	augmentation de la base imposable d'environ 7%
73211 attribution de compensation	36,00	36,00	-	
73221-FRIGIR	22 880,00	22 880,00	-	
732211-fonds de péréquation communale et Interco	10 000,00	27 990,00	17 990,00	Changement de calcul dans la répartition des recettes avec la CCPO
73132-Taxe sur les pylônes électriques	12 000,00	14 000,00	2 000,00	
73141-Taxe sur l'électricité	28 000,00	10 428,83	- 17 571,17	manque un trimestre
73123-Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	30 000,00	35 008,55	5 008,55	
<b>73-impôts et taxes</b>	<b>519 916,00</b>	<b>564 101,38</b>	<b>44 185,38</b>	
74111-Dotation forfaitaire	231 581,00	231 581,00	-	
741121-Dotation de solidarité rurale	90 057,00	90 057,00	-	
741127-Dotation nationale de péréquation	71 199,00	71 199,00	-	
742-Dotations au élus locaux	-	293,00	293,00	
744- FCTVA	-	1 847,87	1 847,87	
7473-Départements	-	-	-	
7478-Autres organismes (ndip)	12 000,00	23 664,47	11 664,47	recettes CAF (périscolaire + extrascolaire)
748312-dotation de compensation de la réforme de la TP	17 000,00	17 532,34	532,34	
74833-Etat - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	3 000,00	3 394,00	394,00	
74835-Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	-	-	-	
74-Dotations, subventions et participations	424 837,00	439 568,68	14 731,68	
752-Revenus des immeubles	5 292,00	5 292,00	-	loyer presbytère
7588-Produits divers de gestion courante	24 686,00	10 737,48	- 13 948,52	recettes cantine, garderie comptabilisées au chapitre 70 avec changement norme
<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>29 978,00</b>	<b>16 025,48</b>	<b>- 13 952,52</b>	
773-mdts annulés	-	1 744,80	1 744,80	
7751-Produits des cessions d'immobilisations	40,00	40,00	-	recette vente 1 vélo
7788-Produits exceptionnels divers	-	-	-	
77-Produits exceptionnels	40,00	1 744,80	1 744,80	
<b>Total des Recettes</b>	<b>1 010 989,94</b>	<b>1 119 803,73</b>	<b>88 813,79</b>	

Excédent 2023 : 274 028,36  
 Excédent antérieur : 348 630,78  
 Excédent cumulé : 622 659,14

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2023

Dépenses	Réalisé fin Décembre	RAR	COMMENTAIRES REALISE
001-Solde d'exécution de la section d'inv reporté			
192- Plus ou moins valeur sur cessions d'immobilisation	108,91		vente des vélos
21312			
1318-autres bâtiments publics	17 458,32		Travaux en régie : éclairage salle de sport + classe Ulls
1313-Constructions	18 479,95		Travaux en régie : éclairage stade
1315-Installations, matériel et outillage techniques			
40-Opérations d'ordre de transfert entre section	36 047,18	-	Travaux en régie
41-Opérations patrimoniales	67 719,34	-	Transfert des frais d'études en Investissement (contre partie en recettes)
6-Emprunts et dettes assimilées	107 107,65	-	
031-Frais études, rech. dev., insert*	50 468,10	47 962,50	périscolaire, salle des fêtes, audit énergétique,
0-Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	50 468,10	47 962,50	
113-Terrain aménag autres que voirie	167 512,57		solde Rivière
	19 795,80		aménagement entrée Stade
1318- Autres bâtiments publics			
1318- Autres bâtiments publics	505 393,01	7 525,41	bâtiment périscolaire (380 246,66 € ht) + préau + aménagements extérieur
1318- Autres bâtiments publics	1 553,40		compteur gaz bâtiment périscolaire
1318- Autres bâtiments publics	16 291,20		ballon eau chaude salle de sport
1318- Autres bâtiments publics	37 981,17		Foyer associatif
1318- Autres bâtiments publics	1 926,00		Eglise - bénédiction
151 - Réseaux de voirie	227 705,42		solde aménagement rue des Ecoles TP DUCROCQ
152 - Réseaux de voirie	59 253,60		aménagement route de Balinghem TP DUCROCQ
158-Autres installations	12 309,97	11 049,00	2023 : cloisons salle des fêtes + sous compteurs gaz / élect + cuve fioul tracteur + pompes
183-Matériel de bureau et matériel informatique	2 283,86		tablettes école + fauteuils secrétariat + vidéo proj classe ULYSS
184-mobilier	28 801,14		aire de jeux + cuisine périscolaire + mobilier
188-Autres immobilisations corporelles			
1-Immobilisations corporelles	1 080 807,14	18 574,41	
1313-Constructions	5 429,91	7 320,00	Cabinet 2AI périscolaire
1315-Installations, matériel et outillage techniques			
13-Immobilisations en cours	5 429,91	7 320,00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 347 579,32</b>	<b>73 856,91</b>	
<b>Les recettes</b>	<b>Réalisé fin Décembre</b>	<b>Solde Subventions</b>	
102- Excédent d'investissement capitalisé	602 555,71		
121-Virement de la section d'exploitation (recettes)			
24 Produits de cessions d'immo			
24-Produits de cessions d'immo			
1571- Matériel roulant			
188- Autres immobilisations corporelles	148,91		
180415341-Spic	4 065,12		
180418-Autres organismes publics	327,36		
40-Opérations d'ordre de transfert entre section	4 541,39	-	
031 Frais d'études	67 719,34		
41-Opération patrimoniales	67 719,34	-	
0222-F.c.t.v.a.	9 474,45		Correspond à 2021 (pas de changement dans le remb du FCTVA, toujours en N+2)
0223- TICPE	651,84		
02283 TLE			
0226 - Taxe d'aménagement	4 727,78		
068-Excédents de fonctionnement capitalisés	630 000,00		Remb assurances salle des fêtes + 200 k€ excédent fonctionnement
0-Dotations, fonds divers et réserves	644 854,07		
subvention agrandissement cimetière			Département
subvention route de Balinghem	25 000,00		Etat Aide à la Voirie Communale (40% plafonné à 25 k€)
subvention Aménagement Rivière	19 996,00	32 667,00	Agence de l'eau, FARDA, CCPO : 80% du HT (30% début des travaux)
subvention Aménagement Rue des Ecoles/Eglise	142 682,00		subvention Département 200 k€ (50% début des travaux)
subvention Aménagement Rue des Ecoles/Eglise	96 381,56		subvention Région 150 k€ (50% début des travaux)
subvention Aménagement Rue des Ecoles/Eglise	21 839,34		subvention DETR 37 215 € (30% début des travaux)
subvention DECI	1 500,00		SIRA 9390 € (amorces DECI) et 1500 € pour les poteaux
subvention Foyer Associatif / Buvette Foot		24 000,00	Département (APIT) 30% des travaux plafonné à 24 k€
subvention bâtiment périscolaire	61 250,00	26 250,00	FARDA (accordé)
subvention bâtiment périscolaire	42 951,09	45 183,18	CAF (accordé)
subvention bâtiment périscolaire	47 605,95	47 605,95	DETR (accordé)
subvention bâtiment périscolaire		124 866,00	REGION
subvention salle des fêtes ????			ETAT, REGION, DEPT
3-Subventions d'investissements	459 205,94	300 572,13	
641- Emprunts en euro			emprunt sur 15 ans au taux de 0,87%
6- Emprunts et dettes assimilées			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 778 876,45</b>	<b>300 572,13</b>	

Exédent cumulé 431 297,13